



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Viticulteurs : Var

Question écrite n° 10308

Texte de la question

M Hubert Falco attire l'attention de M le ministre de l'intérieur sur le versement des primes de palissage aux viticulteurs du département du Var qui ont réalisé ces investissements. Ces primes de palissage, accordées par la Communauté économique européenne, dans le cadre de la réalisation des programmes intégrés méditerranéens au titre de l'année 1987 ont été versées au ministère de l'intérieur. Les viticulteurs du Var attendent toujours le versement de ces subventions européennes par l'État français. Si ces sommes n'étaient pas réglées dans les meilleurs délais, les programmes de palissage 1989, qui sont réalisés au cours de l'hiver, seraient compromis par manque de crédit. Il lui demande donc de bien vouloir débloquer ces fonds afin de mettre un terme à une situation qui compromet le développement d'une activité économique essentielle pour le département du Var.

Texte de la réponse

Reponse. - Les fonds communautaires correspondant aux primes de palissage attribuées aux viticulteurs par la Communauté économique européenne, dans le cadre des programmes intégrés méditerranéens, ont été versés par la commission à l'agence comptable centrale du Trésor au mois de novembre 1988. Compte tenu de la proximité de la clôture de la gestion 1988, ces fonds n'ont pu être rattachés au budget du ministère de l'intérieur en temps utile pour que leur délégation intervienne avant la fin de l'année. Ce rattachement est intervenu à la fin du mois de février 1989, et la délégation de crédits à la préfecture du Var vient d'être effectuée.

Données clés

Auteur : [M. Falco Hubert](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10308

Rubrique : Vin et viticulture

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 mars 1989, page 1097